



Litige avec la mutuelle obligatoire de mon entreprise

Par **Le Guennan**, le **01/02/2012** à **18:43**

Bonjour,

Madame, monsieur

Voilà le litige qui oppose la mutuelle obligatoire de mon entreprise et justement l'entreprise elle même.

J'ai été prélevé depuis 24 mois de cotisation de mutuelle MALAKOFF MEDERIC sur mon bulletin de salaire , alors qu'en définitif je n'étais jamais adhérent à celle ci et sans garantie à cette mutuelle.

C'est en définitif quand mon épouse est partie en retraite que j'ai découvert le pot aux roses , car je voulais m'affilier du coup à celle de mon entreprise.

Donc à ce jour j'ai envoyé une lettre recommandé à la mutuelle (resté sans réponse) et pas plus mon entreprise me donne de nouvelle , car à l'origine l'erreur vient de celle çi (en effet c'est celle çi qui à autoriser les prélèvements.

Donc à ce jour je réclame le remboursement intégrale des ces prélèvements indûment retirés de mon bulletin de salaire.

Comment peut on s'organiser pour obtenir une réponse.

Dans l'attente

Cordialement

Gérard Le Guennan
22 allée des touzelles
44115 Basse Goulaine
06/73/63/62/33

Par **Nico37**, le **02/02/2012** à **22:10**

La mutuelle de votre entreprise est-elle obligatoire et si oui avez-vous bénéficié d'une dispense d'affiliation ? Etiez-vous dans l'entreprise avant la mise en place de la mutuelle si elle est obligatoire ?